

Pour le maintien des cartes journalières CFF !

Depuis 2003, les communes suisses peuvent vendre à leurs habitant.e.s des cartes journalières leur permettant de voyager en transport public durant une journée sur l'ensemble du territoire helvétique. Ces cartes sont très appréciées de la population et ceci pour un coût d'environ CHF 50.- par pièce.

Les déplacements occasionnels en train sont à ce jour très onéreux pour les personnes qui ne possèdent pas un abonnement général ou au minimum un abonnement demi-tarif. Un aller-retour Delémont-Genève pour se promener sur les bords du Lac Léman coûtera plus de CHF 100.- par personne. Ceci n'est pas à la portée de toutes les bourses.

La Ville de Delémont, par l'intermédiaire du Service de l'UETP met à disposition 13 cartes journalières par jour. Il suffit de quelques clics sur internet et d'un téléphone à la Municipalité pour s'en procurer une. Par cette action, la Municipalité offre une prestation intéressante à l'ensemble de la population jurassienne.

Nous avons appris avec étonnement la fin de ce système pour décembre 2023. Décision prise par l'Alliance SwissPass sans consultation des communes partenaires de cette offre ! Bien qu'une nouvelle proposition « attrayante » à disposition des villes soit promise, nous n'avons à ce jour aucune information concrète sur le nouveau système qui pourrait être mis en place.

Nous sommes convaincus par la nécessité de favoriser les transports publics et par l'importance de proposer des offres financièrement attrayantes pour diminuer le transport individuel et lutter contre le réchauffement climatique. Cette prestation sociale est à nos yeux essentielle et nous nous devons de réagir.

Delémont, qui offre cette prestation, se doit de signifier son étonnement et sa volonté de conserver cette prestation appréciée par l'ensemble de la population.

Au vu des éléments ci-dessus, le Conseil de Ville de Delémont signifie à Alliance SwissPass et aux CFF qu'il s'oppose à leur projet d'abandon de la carte journalière et affiche son soutien au Conseil communal dans toutes les démarches visant à maintenir cette prestation.

Le responsable de la résolution :

Laurent Crevoisier

Delémont, le 29 mars 2021



